

Département de Vaucluse

MAIRIE
DE



L A P A L U D

**Arrêté N° MA-ARE-2017-018
du 27 janvier 2017**

**portant interdiction de l'utilisation
du stade « Elio CEPPINI »
et du stade d'entraînement de la Verrière
les 28 et 29 janvier 2017**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'obligation d'informer les Clubs et les Organismes chargés des entraînements et compétitions,

Considérant que suite aux intempéries, et afin de ne pas dégrader l'aire de jeux par les rencontres de football,

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation du stade « Elio CEPPINI » et du stade d'entraînement de la Verrière sera interdite les 28 et 29 janvier 2017.

Article 2 : Monsieur le Maire de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

le Maire, M. Guy SOULAVIE

